



Paris, le 7 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TOP DÉPART DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU CONCOURS « *Prix innovation sécurité routière 2017* »

La Sécurité routière se lance dans l'Open Innovation. Entrepreneur, groupe ou start-up, vous innovez pour une route plus sûre ? La Sécurité routière est prête à vous soutenir. Si vous êtes l'un des gagnants du « *Prix innovation sécurité routière 2017* », vous remporterez le droit d'utiliser pour la commercialisation de votre produit ou service ce logo :



Pour être éligibles, les innovations, qu'elles soient technologiques ou non, doivent contribuer à la sécurité routière au sens le plus large : auto, moto, vélo, cyclo, piétons, amélioration des comportements, prévention des risques et infrastructures. Ce peut être un objet qui aide à la conduite, un nouvel équipement de sécurité ou encore une application... Cet outil doit également présenter un caractère totalement innovant et il doit, enfin, avoir été commercialisé récemment et être accessible à tous.

Un jury de haut niveau présidé par le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, et constitué de personnalités indépendantes issues d'horizons très divers sera en charge d'attribuer les prix aux vainqueurs de cette compétition fin février.

À travers ce concours, la Sécurité routière entend encourager les talents, soutenir des nouveautés, faciliter une large diffusion auprès du public et ainsi inciter les entreprises à poursuivre, à long terme, une politique d'innovation dans le domaine de la sécurité routière.

La Sécurité routière invite les candidats à s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2016 sur le site Internet <http://routeplussure.fr/prix-innovation/>

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHATRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78

Jean-Noël FOURNIER : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40